



Le SMICTOM vous informe aussi sur le tri :

Vous pouvez poser vos questions **par mail** soit directement à smictom2@wanadoo.fr, soit via le formulaire de **notre site internet**.

D'ailleurs, notre site internet est conçu pour répondre à la majorité de questions que vous pouvez vous poser. Nous avons notre page sur le tri bien sûr, mais aussi une page sur la prévention des déchets (avec plein de trucs et astuces pour consommer mieux tout en payant moins !) ou encore sur le compostage avec de toutes nouvelles vidéos très bien faites qui valent vraiment le détour !

www.smictom-regionfontainebleau.fr

Vous pouvez aussi nous joindre gratuitement au **téléphone** grâce à notre numéro vert

N° Vert 0 800 133 895

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.smictom-regionfontainebleau.fr
Mais il est génial ce site internet !!!

Nos outils de communication sont là aussi pour soutenir nos actions.

Notre guide du tri, nos affiches, nos autocollants, nos lettres, comme celle que vous êtes en train de lire, et tous nos autres documents sont conçus pour répondre au mieux à vos attentes et à vos questions. De plus, ils sont tous disponibles sur notre site internet, dans l'onglet «Nos documents»

Alors n'hésitez pas à nous contacter, par le moyen de votre choix !

Tous les ans, nous distribuons dans toutes les boîtes à lettres **notre calendrier** avec les dates de collecte et un rappel des consignes de tri.

Les éco-ambassadeurs⁴ sont aussi là pour diffuser la bonne parole au plus près de vous ! Ils sont tout le temps sur le terrain pour vérifier et vous informer sur les consignes de tri !
(⁴ Voir *Il était une fois le SMICTOM...Et les éco-ambassadeurs*, janvier 2014)

Ils interviennent aussi lors des animations en classe et en forêt, lors de la semaine Action Forêt Propre par exemple.



Guide du tri



Affiches



Autocollants



Les lettres du SMICTOM :



Et les services à l'habitant

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau est un syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères. Il est au service de toutes ses communes et donc de tous ses habitants.

Nous allons vous présenter dans cette lettre les droits et les devoirs de chacun. Apprendre à mieux connaître votre syndicat de gestion des déchets est une démarche constructive qui vous aide dans beaucoup d'aspects de votre vie, car nous produisons tous des déchets... tout au long de notre vie !

Avon,
Bois-le-Roi,
Bourron-Marlotte,
Champagne-sur-Seine,
Chartrettes,
Ecuellen,
Episy,
Fontainebleau,
Fontaine-le-Port,
Héricy,
Moret-sur-Loing,
Montarlot,
Montigny,
Saint Mammès,
Samois-sur-Seine,
Samoreau,
Thomery,
Veneux-Les-Sablons,
Vernou-la-Celle-sur-Seine,
Villecerf,
Villemers,
Vulaines-sur-Seine.



- Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau
- Communauté de Communes du Pays de Seine
- Communauté de Communes Moret Seine et Loing
- Communauté de Communes Entre Seine et Forêt

Concernant les bacs de collecte

Ils sont confiés à l'usagé dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et assimilés. Ils sont sous la responsabilité des usagés. Ces derniers doivent veiller au bon état général de leurs bacs ainsi qu'à leur propreté.

«Les récipients à ordures ménagères, leur emplacement ainsi que les locaux où ils sont remisés doivent être maintenus en constant état de propreté, désinfectés et désinsectisés aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. ¹» De plus, le nettoyage des bacs «ne doit pas être effectué sur la voie publique. ¹»

¹ Source : Règlement sanitaire départemental

Petites astuces :

Lors de la collecte, merci de tourner la poignée vers la route pour faciliter le travail du ripper, il appréciera votre geste.

Pas de vrac dans les bacs d'ordures ménagères résiduels, uniquement en sac !

Pas de sacs dans les bacs des emballages recyclables, uniquement en vrac !

Pas de sacs dans les déchets verts ! Les déchets verts sont compostés directement sur notre plateforme de Samoreau. Cette plateforme est dédiée au compostage des déchets verts du jardin uniquement.

Pas de bacs trop lourds ! La limite de charge des bacs est de densité 0,4 pour les deux roues et de 0,37 pour les 4 roues. (Exemple, pour un 120 litres, deux roues : $120 \times 0,4 = 48$ Kg de charge maximum)

Pas de vrac à côté des bacs. Tout ce qui se trouve à côté du bac n'est plus du ressort du SMICTOM mais de la police municipale car cela revient à du dépôt sauvage d'ordures ménagères, ce qui est interdit par la réglementation.

Si vous désirez vous abonner à cette lettre, envoyez simplement « je souhaite m'abonner à la lettre du SMICTOM » avec votre nom, prénom et adresse mail à smictom2@wanadoo.fr





Merci de respecter les horaires de présentation de vos bacs pour la collecte. «La mise sur la voie publique des récipients d'ordures ménagères en vue de leur enlèvement par le service de collecte ne doit s'effectuer qu'aux heures indiquées et selon les modalités fixées par l'autorité municipale. Cette opération ne doit occasionner ni gêne ni insalubrité pour les usagers de la voie publique.»²

² Source : Règlement sanitaire départemental

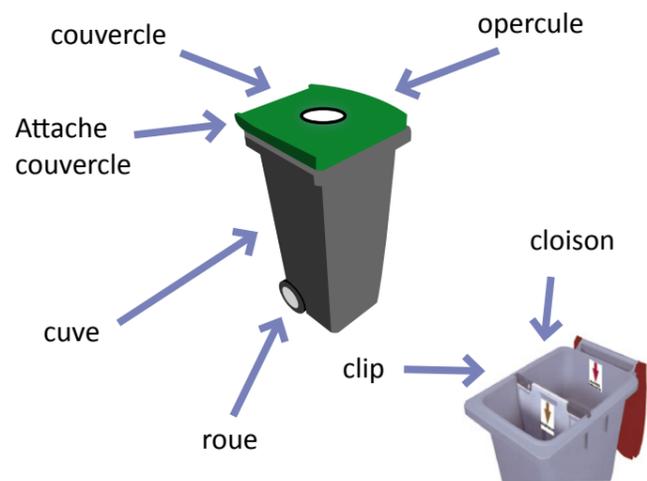
Un bac bien présenté, c'est une meilleure sécurité et une meilleure efficacité de ramassage pour la tournée du camion. Car le camion, dans une seule tournée, peut collecter jusqu'à 450 bacs ! Vous comprendrez pourquoi la présentation de votre bac compte.

450 bacs bien présentés, c'est une tournée qui fait tourner la tête !

La maintenance des bacs:

Une roue qui coince et c'est toute la tournée qui prend du retard !

Le SMICTOM se charge de réparer, gratuitement, les bacs. C'est pourquoi les usagers doivent prévenir le SMICTOM sans délais dès qu'une intervention sur un bac est nécessaire. Le SMICTOM répare les roues, les couvercles, les cloisons, les clips, les cuves et les opercules pour les bacs équipés.



Concernant les locaux poubelles :

Ceux-ci doivent être maintenus en bon état de propreté par les usagers afin de faciliter le geste de tri. Il n'est pas très agréable de faire un effort pour suivre les consignes de tri dans un environnement qui n'est pas sain...

Les poubelles ne partent pas à la poubelle !

Toutes les poubelles qui sont reprises par le SMICTOM sont soit réutilisées, quand elles sont encore en bon état, soit envoyées au recyclage chez notre fabricant de poubelles pour en faire... des poubelles neuves !

Rien ne se perd dans la poubelle !

Le SMICTOM procède aussi à la livraison ou à l'échange de vos poubelles quand vous entrez dans une maison neuve ou quand la taille de votre foyer change.

Pour une nouvelle construction, merci d'envoyer au SMICTOM une photocopie de la première page du permis de construire, un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre pendant la journée, la superficie du terrain et le nombre de personnes vivant dans le foyer.



Zoom sur AIPRéFon

AIPRéFon est une société à vocation d'insertion et de formation professionnelle ayant pour objectif de permettre un retour à l'emploi de personnes en difficulté grâce aux métiers liés à l'environnement. Par cette action d'insertion, l'AIPRéFon est le prestataire du SMICTOM pour la livraison et la réparation des bacs ainsi que la livraison et le montage des composteurs.

AIPRéFon s'occupe aussi du service Allo Déchet de notre territoire. Quand vous ne pouvez pas vous déplacer en déchèterie, un simple appel à Allo déchets et vos encombrants sont enlevés chez vous et traités correctement. Les objets qui sont encore en bon état seront revendus dans une recyclerie et les autres seront recyclés ou traités dans les bonnes filières d'élimination.



Allo Déchets
01 64 23 35 54

Le SMICTOM propose des composteurs à moitié prix !

En bois, un 400 et un 800 litres pour 27 et 34 €
En plastique, un 400 et un 600 litres pour 20 et 28 €
Avec la livraison et le montage gratuits !
En plus, vous recevrez une plaquette sur le compostage et un bio-seau très pratique pour la cuisine ! N'hésitez plus, passez votre commande en un coup de fil !



N°Vert 0 800 133 895

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Le SMICTOM vous informe

Sur son fonctionnement :

Le SMICTOM est dans l'obligation d'informer le citoyen sur son fonctionnement. C'est pourquoi nous publions un rapport annuel disponible pour tous. Il est en consultation libre sur notre site internet et disponible sur demande. Dans ce rapport, vous trouverez principalement l'organisation de nos services, les coûts de fonctionnement et les mesures de prévention des déchets que nous déployons sur tout notre territoire.

Sur la prévention des déchets avec son PLPD :

Le programme local de prévention des déchets³ nous permet de développer des actions nouvelles qui incitent la population à réduire ses déchets. Nous organisons des animations de prévention dans les écoles, sur des stands lors de grandes manifestations ou lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. (³Voir *Il était une fois le SMICTOM...Et la prévention des déchets*, juin 2013)

Et quand on réduit ses déchets, bien souvent, on fait des économies !

